

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.027

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 16 Mai à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

**DATE DE CONVOCATION**

**DATE D'AFFICHAGE**

6 Mai 1995

6 Mai 1995

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, GAVEN, et Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BERLAND, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, SABATHIER et TAP Conseillers,

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, MOULINEAU, Mmes PARROU SARLAT et PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN et REVOLAT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 31  
Nombre de Présents : 24  
Nombre de Votants : 24

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

**OBJET** : Dénominations de voies

**VOTE** : Adopté à l'unanimité

Il est proposé de dénommer les voies suivantes :

- 1 - Voie située entre la RUE DES BRANDES et l'AVENUE DE LA FALAISE  
**CHEMIN DES BRANDES**
- 2 - Voie située à l'extrémité du LOTISSEMENT "LA GARENNE" dans le prolongement de la RUE LOUIS BLERIOT donnant accès sur la RUE DU VIVIER  
**RUE LOUIS BLERIOT**
- 3 - Quais et promenoirs situés sur le nouveau port de plaisance  
**QUAIS ET PROMENOIR DU 13EME DRAGON**
- 4 - Esplanade située entre le front de mer et le nouveau port de plaisance  
**ESPLANADE FELIX-MARIE DE KERIMEL DE KERVENO**
- 5 - Les voies d'accès "A. B. C." situées dans le LOTISSEMENT "LES PLAISANCES DE LA METAIRIE" et situées entre le BOULEVARD DE LA PERCHE et le lac de la METAIRIE  
**A : RUE DES BEGONIAS**  
**B : RUE DES PASSEROSSES**  
**C : IMPASSE DES CAMELIAS**
- 6 - Les voies d'accès "B. C. D." situées dans le LOTISSEMENT de BELMONT  
**B : RUE ALFRED SISLEY**  
**C : RUE CAMILLE PISSARRO**  
**D : RUE MAURICE UTRILLO**
- 7 - La voie d'accès du LOTISSEMENT "LE MAINE AUBIN" située au 117 RUE DES CENDRILLES  
**RUE DES ORMEAUX**
- 8 - La voie d'accès du LOTISSEMENT "LA CONSIDE" située au 175 de la RUE DE LA ROCHE  
**RUE DES TREMBLES**
- 9 - La voie d'accès située entre la RUE BARTHELEMY GAUTIER et le BOULEVARD ALBERT 1er  
**IMPASSE BARTHELEMY GAUTIER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Affaires Culturelles,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- **d'attribuer le nom de "CHEMIN DES BRANDES"**  
à la voie située entre la RUE DES BRANDES et l'AVENUE DE LA FALAISE
- **d'attribuer le nom de "RUE LOUIS BLERIOT"**  
à la voie située à l'extrémité du LOTISSEMENT "LA GARENNE" dans le prolongement de la RUE LOUIS BLERIOT donnant accès sur la RUE DU

VIVIER

- d'attribuer le nom de "QUAIS ET PROMENOIR DU 13EME DRAGON" aux accès situés sur le nouveau port de plaisance

- d'attribuer le nom de "ESPLANADE FELIX-MARIE DE KERIMEL DE KERVENO" à la promenade située entre le front de mer et le nouveau port de plaisance

- d'attribuer les noms suivants aux voies désignées ci-après :

VOIE A : RUE DES BEGONIAS  
VOIE B : RUE DES PASSEROSSES  
VOIE C : IMPASSE DES CAMELIAS

ces voies desservant le LOTISSEMENT "LES PLAISANCES DE LA METAIRIE" et situées entre le BOULEVARD DE LA PERCHE et le lac de la METAIRIE ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer les noms suivants aux voies désignées ci-après :

VOIE B : RUE ALFRED SISLEY  
VOIE C : RUE CAMILLE PISSARRO  
VOIE D : RUE MAURICE UTRILLO

ces voies desservant le LOTISSEMENT DE BELMONT ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de "RUE DES ORMEAUX"

à la voie d'accès au LOTISSEMENT "LE MAINE AUBIN" situé au 117 RUE DES CENDRILLES ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de "RUE DES TREMBLES"

à la voie d'accès au LOTISSEMENT "LA CONSIDE" situé au 175 RUE DE LA ROCHE ainsi que la numérotation correspondante

- d'attribuer le nom de "IMPASSE BARTHELEMY GAUTIER"

à la voie située entre la RUE BARTHELEMY GAUTIER et le BOULEVARD ALBERT 1er

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 31 Mai 1995**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**